

Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) – état au 02.09.2020

Remarques préliminaires

Dans un système de formation de plus en plus perméable et un monde du travail dont le développement est toujours plus dynamique, l'importance d'une orientation professionnelle, universitaire et de carrière¹ de qualité ne cesse de croître. Elle contribue de manière significative aux objectifs fixés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR), dans leur « Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation »²:

- Faire de sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II
- Définir des mesures contribuant à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires
- Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse et les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation

L'OPUC revêt également une grande importance pour la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle qui a été élaborée avec les partenaires de la formation professionnelle³. Ceci est d'autant plus pertinent que la révolution numérique entraîne un grand dynamisme sur le marché du travail et exige donc une flexibilité accrue de la part de tous les acteurs du marché du travail. Dans divers secteurs règne une pénurie de spécialistes qualifié-e-s, tandis qu'un grand nombre d'adultes n'ont pas de qualification professionnelle.

Dans le même temps, les services cantonaux de l'OPUC sont confrontés à des défis grandissants: l'hétérogénéité des groupes cibles s'accroît, les problèmes deviennent de plus en plus complexes et exigent davantage de connaissances spécifiques de la part du personnel de l'OPUC.

Le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est du ressort des cantons. Pour que l'OPUC puisse répondre à long terme aux exigences croissantes des différentes parties prenantes et pour que les prestations soient fournies à un niveau qualitatif comparable dans toute la Suisse, une stratégie à l'échelle nationale est toutefois nécessaire.

Avec la présente stratégie, les cantons se mettent d'accord entre eux sur des objectifs dans le domaine de l'OPUC, au niveau cantonal et suisse. Les services de l'OPUC ne peuvent déployer leur portée de manière optimale que s'ils sont fournis en coopération avec les acteurs du système global. La stratégie ne concerne pas seulement les services cantonaux de l'OPUC, mais aussi de nombreuses autres parties prenantes de la formation, de l'économie et de la société.

La stratégie se compose de cinq orientations stratégiques, chacune se découpant en plusieurs objectifs stratégiques. En coopération avec les différents acteurs, les objectifs stratégiques sont complétés par des objectifs opérationnels et des mesures concrètes, en vue d'une mise en œuvre comprenant de futurs développements. Cette stratégie devrait donc être comprise comme un processus évolutif.

Les orientations stratégiques un à trois concernent le contenu, les concepts et les offres de l'OPUC; les orientations stratégiques quatre et cinq ont trait à des thèmes transversaux tels que l'organisation, les processus, la recherche et le développement, la formation et la formation continue.

¹ Ci-après, l'abréviation OPUC sera utilisée pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

² voir <https://www.edk.ch/dyn/32577.php>

³ voir <https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/vision-et-lignes-d-action>

Stratégie

Dans le but :

- de soutenir les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, conformément à la déclaration commune de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR) et de la vision 2030 de la formation professionnelle,
- d'optimiser l'impact de l'OPUC et d'apporter sa contribution à l'égalité des chances pour la population dans les domaines de l'éducation et de la vie professionnelle, et ainsi
- d'accroître la contribution de l'OPUC à la meilleure participation possible de la population au marché du travail, à l'utilisation efficace des investissements réalisés dans le domaine éducatif et donc à l'optimisation du bien-être social,

la CDIP se fixe les objectifs suivants dans le domaine de l'OPUC:

Orientation stratégique 1: élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s

Les élèves, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s sont systématiquement soutenu-e-s dans le développement des compétences de conception de carrière et préparé-e-s aux transitions, avec la participation de tous les partenaires concernés, pendant toute la durée de leur formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire) et d'une manière adaptée à leur niveau scolaire.

Objectifs stratégiques:

1.1 Pour le système éducatif suisse, les compétences à promouvoir en matière de développement de carrière sont définies pour tous les niveaux. En lien avec les plans d'études, des outils sont disponibles pour le soutien des élèves et de leurs parents ou tuteurs, des apprenti-e-s, des étudiant-e-s et du personnel enseignant.

1.2 Les tâches et les responsabilités des services cantonaux de l'OPUC, des écoles du secondaire I et II (voie professionnelle et générale) et des autres partenaires concernés sont systématiquement réglementées dans chaque canton et permettent d'assurer un processus d'amélioration continue.

1.3 Au cours de sa formation, le personnel enseignant de tous les niveaux est familiarisé avec le système éducatif suisse et avec le monde professionnel. Il est conscient des compétences en matière de conception de carrière que les élèves, apprenti-e-s ou étudiant-e-s devraient développer à leur niveau. Ces aspects sont également inclus dans les programmes de formation continue du personnel enseignant.

1.4 Dans tous les cantons, des concepts et des prestations adaptées sont à la disposition des jeunes et des jeunes adultes particulièrement vulnérables, afin de soutenir leur intégration dans une voie de formation et dans le monde professionnel.

Orientation stratégique 2: adultes

Les adultes ont accès à l'information et au conseil et sont soutenu-e-s dans leur conception de carrière proactive par des offres attrayantes et spécifiques à différents groupes cibles. Afin de garantir l'adéquation et l'efficacité des prestations, les services cantonaux de l'OPUC travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires de la formation, de la coopération interinstitutionnelle et de l'économie, au niveau national et cantonal.

Objectifs stratégiques:

2.1 Pour les adultes, des compétences en matière de conception de carrière sont définies et doivent être encouragées tout au long de la vie professionnelle. Des concepts sont élaborés pour déterminer comment et par quels acteurs ces compétences peuvent être promues.

2.2 La population suisse est sensibilisée par des moyens appropriés à l'importance de la conception de carrière tout au long de la vie professionnelle. Les prestations des services cantonaux de l'OPUC pour les adultes sont communiquées de manière à mieux les faire connaître et à promouvoir leur utilisation.

2.3 Via différents canaux les services cantonaux de l'OPUC offrent aux adultes, des prestations d'information et d'orientation qui soutiennent la planification de carrière individuelle à l'aide d'un large éventail de méthodes et d'instruments développés pour des groupes cibles spécifiques⁴.

2.4 En collaboration avec les associations professionnelles, les services cantonaux de l'OPUC soutiennent les employeurs en leur fournissant des informations et des prestations afin de promouvoir le développement actif de la carrière de leurs employé-e-s.

2.5 Pour les groupes cibles dont la participation au système éducatif et au monde du travail doit être particulièrement encouragée, un cadre conceptuel est défini afin que les prestations soient accessibles à bas seuil et de qualité comparable dans toute la Suisse. Pour les groupes de personnes exposées à des risques particuliers sur le marché du travail, les prestations des services cantonaux de l'OPUC sont développées, dans la mesure du possible, en collaboration avec leurs partenaires dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle et du monde économique.

Orientation stratégique 3: concepts et outils dédiés à l'auto-information

En utilisant le potentiel de la numérisation, l'ensemble de la population a accès à des outils interactifs de haute qualité pour s'informer et concevoir de manière durable ses propres biographies éducatives et professionnelles.

Objectifs stratégiques:

3.1 Les centres d'information et de documentation de l'OPUC offrent, outre des informations sur la formation et la formation continue, un éventail aussi large que possible de thèmes relatifs à la conception de carrière pour les différents groupes cibles de l'OPUC⁵.

3.2 Pour la population, il existe une plateforme nationale de soutien à la conception de carrière individuelle. Elle contient des informations sur la formation et la conception de carrière qui sont présentées d'une manière facilement compréhensible. Cette plateforme permet aux personnes de gérer leurs propres aptitudes au travail et leur employabilité à l'aide d'outils interactifs.

3.3 Les services cantonaux de l'OPUC définissent des standards pour assurer la qualité, la neutralité et la confidentialité de leurs services d'information, d'interaction et de consultation. Le respect de ces normes est une condition préalable à la coopération avec des tiers.

Orientation stratégique 4: organisation et communication

Les services cantonaux de l'OPUC collaborent étroitement. Ils sont organisés de manière à ce que les prestations puissent être développées et communiquées conjointement.

Objectifs stratégiques:

4.1 Les services cantonaux de l'OPUC sont organisés de manière à ce qu'ils puissent réagir rapidement et au plus près du marché aux évolutions et aux situations changeantes dans le domaine de l'éducation et du marché du travail et qu'ils puissent communiquer leurs prestations de manière proactive.

⁴ P. ex. pour les travailleur-euse-s âgé-e-s, les personnes dont les compétences de base sont insuffisantes et qui n'ont pas de qualification professionnelle, les personnes qui reprennent une activité professionnelle, les personnes particulièrement affectées par la révolution numérique, etc.

⁵ P. ex. monde du travail, certification professionnelle pour adultes, recherche d'un emploi, mobilité, financement de formations, etc.

4.2 Des processus sont définis et des structures et ressources appropriées sont disponibles pour promouvoir la coopération entre les services cantonaux de l'OPUC et avec les acteurs intercantonaux, régionaux et nationaux.

4.3 Les services cantonaux de l'OPUC développent et communiquent de nouvelles prestations, le cas échéant, au niveau intercantonal, dans les régions linguistiques ou au niveau national. Ils tiennent dûment compte des différentes réalités régionales.

4.4 Une marque faîtière nationale est disponible pour la communication commune des services cantonaux de l'OPUC.

Orientation stratégique 5: positionnement de l'OPUC, recherche et développement, éducation et formation continue

Les services cantonaux de l'OPUC sont innovants et proactifs. Ils soutiennent ensemble le développement de bases scientifiques, le développement systématique et factuel de prestations ainsi que la formation et le perfectionnement de spécialistes de l'OPUC en coopération avec d'autres acteurs. Une politique de développement et de promotion à large échelle, durable et dynamique est ainsi garantie.

Objectifs stratégiques :

5.1 Un forum national s'engage à promouvoir les compétences en matière de conception de carrière au sein de la population et à développer de manière continue des thèmes de l'OPUC. Il est composé d'acteurs de l'OPUC, du système éducatif, de la coopération interinstitutionnelle et du monde économique.

5.2 Un programme national de recherche dans le domaine de l'OPUC est développé et actualisé régulièrement. Les résultats de la recherche sont intégrés dans l'optimisation et le développement des prestations des services cantonaux de l'OPUC ainsi que dans la formation et la formation continue des professionnel-le-s de l'OPUC.

5.3 Le dialogue international est encouragé pour le développement de l'OPUC. La Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) coopère avec des réseaux internationaux dans le domaine de l'OPUC.

5.4 Un profil de compétences est défini pour la formation des conseillers et conseillères de l'OPUC. Il est basé sur les exigences de la pratique professionnelle de l'OPUC et est révisé et mis à jour périodiquement sur la base du discours scientifique et des développements dans le monde de l'éducation et du marché du travail.

5.5 En coopération avec les acteurs des domaines de la recherche, de la formation et du monde du travail, un cadre et des concepts généraux sont définis pour le développement du personnel, la gestion des connaissances et la formation continue des spécialistes des services cantonaux de l'OPUC, afin que les prestations de l'OPUC puissent être assurées à long terme à un niveau de qualité élevé et que l'employabilité des spécialistes soit maintenue et davantage développée.